

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00565

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER - ONDAINE - SAINT-ETIENNE SUD - MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SPL CAP METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 65

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE. M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, BOUDARD, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT. M. Gilbert SOULIER. M. Gérard Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Daniel TORGUES

Pouvoirs:

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT, M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS, M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 27 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20211216-D202100565I0

DATE D'AFFICHAGE :27 décembre 2021

Membres titulaires absents excusés :
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Marc TARDIEU

<u>Secrétaire de Séance</u> : Mme Siham LABICH



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER - ONDAINE - SAINT-ETIENNE SUD - MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SPL CAP METROPOLE

Le projet partenarial d'aménagement Gier – Ondaine – Saint-Etienne Sud (PPA GOSE) rassemble Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'EPORA, le Pôle Métropolitain et la Banque des Territoires et a vocation à « dynamiser, préciser, fédérer, coordonner et organiser les modalités d'action sur le territoire des vallées industrielles du Gier, de l'Ondaine et du Sud de Saint-Etienne afin d'accélérer :

- Le traitement des friches industrielles :
- Les requalifications du parc bâti et social ;
- L'amélioration globale du cadre de vie et la restauration de l'attractivité des fonds de vallées :
- L'amélioration des mobilités de façon globale et leurs interactions ;
- La rénovation de l'identité historique du territoire (patrimoine industriel au cœur des rivières). »

Il a fait l'objet d'un contrat signé en mai 2020 pour une phase d'ingénierie à mener sur 2020 et 2021.

En effet, outre le fait d'être l'un des premiers PPA signé à l'échelle nationale, la spécificité du PPA GOSE est son périmètre très étendu tant thématiquement que géographiquement.

L'objectif de ce premier contrat était de pouvoir proposer une déclinaison opérationnelle cohérente à mettre en œuvre sur les 15 prochaines années selon les modalités suivantes :

«

- Définir une véritable stratégie d'aménagement partagée entre tous les acteurs,
- Promouvoir une vision d'ensemble de la requalification de ce territoire,
- Mettre en synergie les acteurs du territoire et accélérer ainsi la mise en œuvre de la stratégie d'intervention et la réalisation des programmes d'actions,
- Identifier les opérations d'aménagement structurantes qui seront menées sur le territoire du PPA dans les 15 prochaines années et définir leur maîtrise d'ouvrage ainsi que leur plan de financement,
- S'inscrire dans la préparation des futurs documents contractuels avec l'Etat et la Région notamment,
- Etre plus efficace dans la conduite des opérations d'aménagement,
- Anticiper les mises sur le marché de fonciers aménagés et de programmes immobiliers, pour l'habitat comme pour les activités économiques, et effectuer si besoin des régulations pour faciliter leur commercialisation dans un contexte de marché immobilier relativement atone.

»

Le contrat s'articule autour de 3 volets :

- Constituer un plan guide à l'échelle du périmètre d'intervention, comprenant l'établissement d'un programme d'actions,
- Réaliser des approfondissements thématiques,
- Poursuivre les opérations déjà engagées.

Saint-Etienne Métropole a en charge la mise en œuvre et l'animation de ce contrat en associant étroitement les 13 communes concernées.

Pour l'accompagner dans cette mise en œuvre et afin de rendre la démarche très opérationnelle et cohérente avec les politiques et opérations déjà menées, Saint-Etienne Métropole a confié à la SPL Cap Métropole une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par délibération du Bureau métropolitain du 17 septembre 2020 ayant pour objet :

- Le pilotage des études à conduire dans le cadre du PPA visant notamment l'établissement du plan guide,
- La préparation, l'organisation et l'animation d'ateliers sur des thématiques particulières que rencontre le territoire et visant à proposer et imaginer des outils et modalités d'intervention,
- L'animation de la réflexion générale avec les partenaires.

Au regard des enjeux du territoire, des objectifs affichés et des besoins opérationnels, la priorité a porté sur l'établissement du plan guide et du programme d'actions du PPA. Les missions de Cap Métropole évoluent en conséquence.

1- Le pilotage des études à conduire dans le cadre du PPA visant notamment l'établissement du plan guide

Cette mission ainsi que l'animation et l'association des partenaires, dont les communes, ont nécessité une mobilisation importante pour garantir l'ambition générale, la cohérence d'ensemble des propositions et la réussite de la démarche. Ce besoin restera prégnant jusqu'à la finalisation du programme d'actions et la contractualisation d'un avenant opérationnel avec l'ensemble des partenaires.

Inversement, des études diverses envisagées initialement ne se sont pas avérées nécessaires dans cette première phase.

Ainsi, la mission de la SPL évolue de la manière suivante :

- « réalisation de diagnostic » : réduction de 12 100 à 3 100 € HT,
- « pilotage du plan guide » : accompagnement de la démarche et suivi du travail du groupement animé par Villes et Paysages, augmentation de 15 800 à 24 800 € HT.
- 2- La préparation, l'organisation et l'animation d'ateliers sur des thématiques particulières que rencontre le territoire et visant à proposer et imaginer des outils et modalités d'intervention.

Il était prévu une intervention de Cap Métropole en pilotage de l'atelier sur les outils de requalification de l'habitat privé et un accompagnement sur l'atelier friches.

Dans la mise en œuvre des ateliers, il ressort le fait que celui sur la requalification des friches, spécificité du territoire, constitue un enjeu central pour lequel l'expérience de la SPL Cap Métropole est indispensable.

L'atelier sur les outils de requalification de l'habitat privé va être mené différemment (étude de faisabilité à lancer), modifiant et diminuant la mission de la SPL.

Ainsi, la mission de la SPL évolue de la manière suivante :

- « outils de requalification de l'habitat privé » : réduction de 10 200 à 5 700 € HT,
- « reconversion de friches industrielles » : augmentation de 4 500 à 9 000 € HT.
- 3- L'animation de la réflexion générale avec les partenaires

Le pilotage et le suivi du PPA, à l'instar de celui du plan guide, sont essentiel pour la réussite du projet. La participation pleine de Cap Métropole dans les différentes instances de travail et validation comprenant les Comités de Pilotages et Comités Techniques est essentielle pour garantir la cohérence et la continuité des propositions.

La réalisation de prestations non techniques prévue initialement n'apparait pas nécessaire dans l'immédiat.

Ainsi, la mission de la SPL évolue de la manière suivante :

- « la participation aux instances PPA » : augmentation de 2 700 à 12 000 € HT,
- « réalisation de prestations non techniques » : réduction de 10 200 à 4 500 € HT.

Ainsi, il est proposé un ajustement des missions de Cap Métropole dans le cadre de la mission d'AMO de façon à appuyer et mettre en œuvre les priorités du contrat par biais d'un avenant. Le contrat reste sur une rémunération à hauteur de 79 900 € HT en proposant une nouvelle répartition davantage cohérente avec les besoins au sein de chacun des axes d'intervention de la SPL Cap Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant au contrat d'AMO délibéré le 17 septembre 2020 avec la SPL Cap Métropole pour la mise en place du PPA ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°449 du budget DCAF des exercices 2020, 2021 et 2022 ;</u>
- <u>les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget DCAF des exercices 2020, 2021 et 2022.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU